



VIVRE A HINX

— Une association à votre écoute.

Lors de l'Assemblée Générale de l'Association, de nouveaux statuts marquant notre indépendance ont été votés.

Dorénavant les membres de la Commission d'Information du Conseil Municipal ne sont plus à ce titre membres de droit du Conseil d'Administration de « Vivre à Hinx ».

Cependant, nous tenons à vous informer que 5 personnes issues de cette commission ont fait acte de candidature et ont été élus au nouveau Conseil d'Administration dont voici la composition :

Jean-Claude BETS	Claude LABAT
Béatrice CLAVE	Daniel LABAT
Michel DARRIOT	Kakine LABAT
Jean-François DJELLOUL	Dominique LATASTE
Frédéric DUBRASQUET	Yves LESCOUMERES
Yvon DUCASSE	André LOMENECH
Michel DUTOUYA	Michel PEYRUSAUBES
Sylvie DUTOUYA	J.-J. SAINT-MARTIN
Angel GRACIA	André SAUBADU
Didier KAHN	

Conformément aux statuts, un nouveau bureau a été mis en place :

Président : D. KAHN
Secrétaire : D. LATASTE
Trésorier : A. GARCIA
Trésorier-adjoint : J.C. BETS

Du fait de sa nouvelle activité professionnelle, Jean-Claude BETS a décidé de prendre du recul et de céder son poste de grand argentier à Angel GARCIA. Néanmoins, il nous a présenté le bilan financier de l'année écoulée :

— une année mi-figue, mi-raisin. Les recettes équilibrant pratiquement les dépenses mais **attention**, il faut trouver des sous, car ce **journal** qui maintenant fait partie intégrante de **votre vie** à Hinx, a un coût de plus en plus élevé et il serait désolant qu'à cause de **problèmes financiers**, nous soyons obligé de **limiter sa parution**.

UNE SOLUTION : le 30 avril,

Le **LOTO du MUGUET** organisé pour le financement de votre journal. Venez très nombreux.

Pendant l'Assemblée Générale, Michel PEYRUSAUBES nous a rappelé le jumelage 1989 avec Thiézac et nous a présenté la cuvée 1990 dont une partie se déroulera à Pentecôte.

Mais avant, nous vous donnons rendez-vous le **dimanche 13 mai** pour le désormais célèbre **repas de Vivre à Hinx** où tous les Hinxois de vieille souche ou de bouture récente sont cordialement invités.

Le MENU :

- TOURIN
- SAUMON FRAIS
- 3 PETITS COCHONS et leur ORCHESTRE
- SALADE
- SALADE de FRUITS - PASTIS
- CAFÉ

Vins compris : 60 F. adultes
35 F. enfants jusqu'à 12 ans.

Paiement à l'inscription chez :
SOUBESTE - CAFÉ-TABAC du ROND-POINT
CAFÉ des ARÈNES - DASSIE jusqu'au 6 mai.

DATES À RETENIR

- 11/04 : Concert Harmonie Montfortoise et Chorale Cante-Chalosse, organisé par le Foyer Rural.
- 30/04 : **Loto du Muguet de Vivre à Hinx**
- 6/05 : Bal à papa de l'U.F.F. avec Christian Robert.
- 13/05 : Repas de Vivre à Hinx.
- 27/05 : Kermesse du 3^e Age.
- 2-3-4/06 : Jumelage THIEZAC.
- 9/06 : Rencontres chantantes.

Dans le cadre des économies de papier et afin de préserver notre belle forêt landaise, il a été décidé de ne pas imprimer ce qui aurait pu suivre.

FOYER RURAL



Fondé il y a 20 ans, le Foyer Rural a vu se multiplier ses activités au fil des ans. A sa naissance, seuls le basket et le cross proposaient aux jeunes l'occasion de vivre ensemble leurs moments de loisirs.

Aujourd'hui, 10 activités sportives, culturelles, ou de loisirs sont offertes aux Hinxois ou proches voisins. En voici l'illustration et les renseignements indispensables pour tout contact. N'hésitez pas à vous informer auprès des responsables qui seront heureux de vous accueillir.

CONSEIL D'ADMINISTRATION : 35 membres.

Président : J.P. Graciette - **Secrétaire** : Darriot Michel
Trésorier : Isly Bernard.

BASKET-BALL : 100 licenciés - 10 équipes masculines ou féminines engagées en compétition. Des poussines (8 à 11 ans) aux séniors (12 ans et plus...)

Entraînements et matches de septembre à avril.

Animation pour les enfants le mercredi après-midi.

Président : Daniel Labat - **Secrétaire** : Sylvie Dutouya
Trésorier : Bernard Tastet.



TENNIS DE TABLE : 6 licenciés - Compétition individuelle ou par équipe.

Entraînements le mardi soir (Salle des Fêtes)

Matches le samedi ou dimanche matin.

Président : Vincent Pons - **Secrétaire** : Darriot Michel



PÉTANQUE : 90 licenciés dont 25 jeunes et 15 féminines. 11 joueurs 1^{ère} catégorie.

Titre : en 1989 : Champions des Landes Juniors ; 1 champion de France en tête à tête.

Président : François Djelloul.

Entraînements : tous les mardis et jeudis, à 20 h. 30, aux arènes. Ouverts à tous.

En 90 : organisation de la finale de la Coupe des Landes le 1^{er} juillet.



PALA : Une quinzaine de participants assidus. Pratique individuelle, tous les jours de la semaine. Compétition envisagée. Tournoi amical en mai-juin ouvert à tous les amateurs.

Président : Michel Peyrusaubes.



TENNIS : 1 court disponible (Salle des Sports). Pour l'instant, pas de compétition. Sport détente. Une trentaine d'adhérents.

Président : Jean-Pierre Charlemagne

YOGA : Une dizaine de participants. Séances le lundi de 18 h. 45 à 19 h. 45. Salle des Sports.

Présidente : Maïté Darteyron.

VIET VO DAO : Cours le mercredi, de 17 h. à 18 h., Salle des Sports.



JAZZ A HINX : Festival Jazz à Hinx - 5 ans d'existence. Les meilleurs musiciens français sont venus jouer à Hinx. Plus de 2000 spectateurs en 1989, 1^{er} week-end d'août.

Président : Frédéric Dubrasquet.



PELOTE BASQUE

Le Tournoi Local de PALA ANCHA se déroulera à partir du 14 AVRIL.

Le calendrier des rencontres sera affiché au Fronton.

Nous invitons le public à venir assister à ces rencontres.

Les finales sont prévues le samedi matin 14 JUILLET à l'occasion des Fêtes de HINX.



CLUB PHOTO : Labo, Salle du Foyer. Développement pellicules et papier noir et blanc.

Président : André Lomenech

SÉRIGRAPHIE : Petit atelier permettant le tirage d'affiches, auto-collants, l'impression sur tissu...

Responsables : Sylvie Dutouya - Daniel Labat.



et ... la 11^e activité. Et si c'était vous qui la proposiez !

TRÈS IMPORTANT

Pour créer les archives « photos » du Foyer, si vous avez des éléments permettant de les constituer, les faire parvenir à tout responsable de section.

COMPTES-RENDUS DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 18 DÉCEMBRE 1989

ASSAINISSEMENT

Le Maire informe le Conseil qu'il y a lieu de prévoir l'entretien du réseau d'assainissement et de la station d'épurations : à cet effet, il expose les propositions de la SOGEDO.

Monsieur DUBRASQUET ayant présenté une contreproposition du SYDEC, l'Assemblée charge la commission de l'assainissement de consulter des communes travaillant déjà avec le SYDEC pour vérifier la qualité de leur intervention.

POMPE A CHALEUR

Suite à la procédure engagée par M. Jean-Bernard RUSALEN à l'encontre du bureau d'étude et du fournisseur de la pompe de la commune, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de réclamer le changement de la pompe à chaleur par une autre correspondant réellement aux besoins ainsi que le versement d'une indemnité équivalente au montant du préjudice subit évalué par l'expert, soit 356.274,39 F.

ACHAT DE LA GARE

L'assemblée décide à l'unanimité de révoquer le bail de location consenti à l'Entreprise Belmonte avec effet au 1^{er} avril 1990 et charge Maître MAGESTE de régler ce dossier.

TERRAIN DE MONSECOURS

Les derniers pourparlers remontants eu 26 avril 1988, où le propriétaire (la Cité Internationale des Arts) demandait un prix moyen de 20,04 F./m², le Conseil décide de reprendre contact et propose qu'une entrevue ait lieu avant le 31 janvier 1990.

CONSTRUCTION DU BUREAU DE POSTE

A l'unanimité, la SOCOTEC est choisie comme bureau de contrôle technique avec une mission LS pour la construction de la poste. Le coût de son intervention s'élève à 1,10% du montant des travaux soit 11.737,00 F. (H.T.).

Par ailleurs, le dossier sera déposé avant le 31/12/1989 auprès du SIVOM de Montfort pour obtenir la subvention du F.E.C.

ENTRETIEN DES ROUTES

Contrairement aux années précédentes, le Conseil décide de ne pas rénover de routes en 1990 et préfère utiliser le financement ainsi libéré pour améliorer la sécurité routière en installant des panneaux de signalisation conformes à quasiment toutes les intersections de la commune (conformément au projet établi par la Commission des routes).

En outre, le carrefour de « Mourras-Gros » sera aménagé.

« TRANSPARENCE DES ÉLECTIONS »

En accord avec la nouvelle législation, l'Assemblée décide l'achat d'une urne transparente pour un coût de 1410,00 (H.T.), subventionné 1200 F. par le Conseil Général.

TAXE PROFESSIONNELLE

Le Conseil décide à l'unanimité d'exonérer de taxe professionnelle pour deux ans toute entreprise s'installant à Hinx, à condition qu'il s'agisse d'une création.

SIETOM

Les statuts modifiés sont approuvés à l'unanimité.

PROJET D'IMPLANTATION D'A.R.T.C.H.E.A.

Le Conseil donne son accord pour rencontrer le délégué régional de cette association afin d'avoir de plus amples renseignements.

COMMISSION AGRICOLE

Suite à la demande déposée par Monsieur DUTOUYA et développée par Monsieur HOURQUEBIE qui souhaitent qu'il y ait une réflexion de menée sur le problème des terres agricoles, leur utilisation et leur distribution, l'Assemblée propose que cet examen soit d'abord mené au niveau des syndicats agricoles avant de demander une éventuelle caution morale du Conseil Municipal.

RÉFECTION DU SECRÉTARIAT DE MAIRIE

Monsieur PONS est chargé de trouver un arrangement avec Monsieur LARREY, afin que les travaux prévus de longue date puissent être réalisés sans toutefois perturber le travail du secrétariat.

DOLEANCES DES ASSOCIATIONS

Monsieur PEYRUSAUBES rappelle les souhaits exprimés par les associations lors de la rencontre avec la commission du Conseil.

Le Maire informe alors l'assemblée que la réfection du bar de la salle des fêtes se fera dans les jours qui viennent, par contre, l'installation d'un chauffage dans la salle annexe du complexe sportif du type « aérotherm » se fera en prévision de l'hiver prochain.

ZONE ARTISANALE

Le Maire informe l'Assemblée que le permis de construire de l'entreprise « Landes Affutages » a été accordé.

COMPLEXE SPORTIF

Le Maire est chargé au plus tôt de signaler à la SOCOTEC (bureau de contrôle de la construction de l'existence d'une fissure au niveau du fronton).

Par ailleurs, Monsieur DUBRASQUET rappelle qu'il est prévu d'installer un téléphone dans la salle polyvalente, et souhaite que ce projet voit enfin le jour.

URBANISATION

Monsieur BATS demande que le Conseil Municipal réfléchisse au problème de la création de lotissement permettant de faire face à la demande d'implantation de nouvelles habitations.

ILLUMINATION DU BOURG

Monsieur BATS propose qu'à l'occasion des fêtes de fin d'année, un effort de décoration soit fait en décorant un sapin devant la Mairie.

ECARRISSAGE

Le Conseil Général ne subventionnant plus l'enlèvement des carcasses de bêtes, Monsieur GRACIETTE propose que la commune prenne la relève. Il n'est pas fait suite à cette proposition.

ECOLE DE MUSIQUE

Sur proposition de Monsieur DUBRASQUET, l'Assemblée adopte les nouvelles cotisations pour l'année scolaire 1989/1990 qui seront donc les suivantes :

- uniquement formation musicale 1^{er} cycle : 375 F.
- formation musicale 1^{er} cycle + instrument : 700 F.
- formation musicale 2^e cycle + instrument : 950 F.

DU 22 JANVIER 1990

CONSTRUCTION DU BUREAU DE POSTE

Le Maire informe le Conseil Municipal que, contrairement aux promesses qui lui avaient été faites, il n'a pas de plans à présenter ce soir ; l'Assemblée s'associe à lui pour reconnaître que ce défaut semble montrer un laisser-aller peu admissible de la part des architectes concepteurs du projet.

ACHAT DE LA GARE

Le Maire informe l'assemblée que l'achat de la gare a eu officiellement lieu devant notaire et que le congé à l'entreprise Belmonte a été signifié le 28 décembre 1989.

CRÉATION D'UNE NOUVELLE CLASSE

Le Conseil Municipal donne son accord pour la création d'une cinquième classe. Toutefois, le budget communal ne pouvant absorber le salaire d'une seconde aide-maternelle, l'assemblée souhaite l'ouverture d'une classe élémentaire.

L'engagement de l'Académie concernant la création du poste est attendu dans les meilleurs délais.

TAXE PROFESSIONNELLE

Suite à la délibération du 18/12/89 concernant l'exonération de la taxe professionnelle, le Maire demande au Conseil de préciser si cette exonération porte également sur la taxe foncière, ce que refuse l'Assemblée.

ZONE ARTISANALE

Monsieur BELESTIN proposant que son implantation sur Hinx fasse l'objet d'une formule usine-relais, le Maire demande la réunion de la commission des finances pour le mardi 23 janvier à 18 h. 30.

Dans le cadre du pays du Sud-Adour, il est proposé à la Municipalité d'ouvrir une rubrique Minitel permettant la présentation de la commune ; le coût en serait de 2100 F. pour six « pages » pour un an.

Le Conseil n'en voyant pas, pour le moment l'intérêt, décline cette proposition.

COUPE DE BOIS

Sur proposition de Monsieur LATASTE Michel, l'Assemblée décide que la vente de bois aux particuliers se fera au prix de 75 F. le stère pour le bois de chauffage et 150 F. le m³ pour le bois de sciage.

L'entrepreneur demandant 10.000,00 F. pour procéder à cette coupe. Monsieur LATASTE suggère que la commune lui vende simultanément une coupe située de l'autre côté de l'Adour pour 10.000,00 F. également. Cette opération est approuvée à l'unanimité.

PARENTS D'ÉLÈVES

L'Association des Parents d'Élèves de Hinx demande à la municipalité de mettre à sa disposition environ deux mille mètres carrés de terrain communal afin d'y planter des épicéas (en vue de la traditionnelle distribution de sapins de Noël).

Après avis compétent de Monsieur LATASTE Michel, il apparaît que la commune ne possède pas de terrain convenablement exposé et approprié pour ce genre de plantations. Le Conseil demande donc à cette association d'orienter ses recherches en direction des propriétaires privés.

LOCATION DE LA SALLE DES FÊTES

La Chorale Cante-Chalosse désirant organiser un bal, l'Assemblée accepte le prêt gratuit de la salle des fêtes de Hinx du fait que plusieurs membres de cette chorale sont domiciliés dans la commune.

COMPLEXE SPORTIF

Le Club Hinxois du Troisième Age souhaitant organiser un « bal à papa » dans un lieu plus vaste que la salle des fêtes, Monsieur PONS demande que la salle de sports lui soit prêtée.

Après discussion, le Conseil accepte que cette salle accueille des bals avec toutefois les précisions suivantes (proposées par Monsieur HOURQUEBIE) : l'association organisatrice devra être de Hinx, la salle devra être libérée à 19 heures, le bal ne devra pas gêner la pratique sportive et enfin l'utilisateur sera tenu de restituer la salle propre.

En outre, le Conseil insiste sur le fait que cette autorisation est délivrée à titre provisoire.

ÉCLAIRAGE PUBLIC ET SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Monsieur PEYRUSAUBES alerte l'Assemblée sur le danger que représente le stationnement du car S.N.C.F. devant la pharmacie lorsqu'il fait nuit et demande que des mesures soient prises pour améliorer la sécurité.

DOLÉANCES DES ASSOCIATIONS

Monsieur PEYRUSAUBES rappelle quelques souhaits formulés par les Associations de Hinx :

- installation du chauffage dans la salle annexe ;
- mise en place d'une hotte aspirante dans la cuisine de la salle de sports ;
- protection du puits dans la cour de l'école ;
- entretien des accès autour du fronton et installation d'une poubelle à l'entrée du terrain ;
- rénovation des w.c. publics.

Dans la mesure du possible, ces dépenses seront inscrites au budget primitif de 1990.

LOTISSEMENT LAGARDÈRE

Monsieur HOURQUEBIE informe le conseil qu'il a été interpellé par certains propriétaires de ce lotissement qui regrettent qu'il n'y ait pas d'éclairage public.

Le Maire rappelle alors que ce lotissement n'est pas communal et qu'il appartient au syndicat de propriétaires de faire respecter les engagements du lotisseur.

INVESTISSEMENT MATÉRIEL

L'Assemblée charge la Commission du Matériel de rassembler des informations (devis, caractéristiques,...) afin d'envisager lors du vote du budget primitif 1990 l'achat d'un camion.

RALLYE TERRE DE CHALOSSE

Suite à la demande de l'organisateur qui souhaitait pouvoir rallier Dax à Baigts en passant par - entre autre - la digue bordant l'Adour, le Conseil refuse compte tenu des dégâts qui y seraient occasionnés.

ZONE ARTISANALE

Les rencontres entre la Commission des finances et Monsieur BELESTIN montrent que ce dernier n'envisage son implantation sur Hinx que sous la forme d'un atelier-relais. Monsieur BATS rappelle, à ce propos, les avantages de cette formule pour l'entreprise qui devient alors locataire d'un bâtiment réalisé par la commune.

Le Maire alerte le Conseil sur la difficulté de mener à bien une telle opération alors que la commune doit déjà faire face à l'implantation du bureau de poste, à la réalisation du réseau d'assainissement et probablement à la construction d'une cinquième classe scolaire.

Après discussion, une commission est créée avec pour mission de réaliser le montage financier précis, d'évaluer tous les frais annexes, bref, d'étudier complètement ce dossier afin de permettre l'implantation de cette entreprise sur Hinx tout en préservant les intérêts de la Commune.

Cette Commission, composée de Messieurs DUBRASQUET (responsable), BATS, GARCIA et PONS, s'engage à remettre ses conclusions pour le 20 mars.

TERRAIN DE MONSECOURS

Suite à la démarche entreprise après le conseil municipal du 18/12/1989, la Cité des Arts a renouvelé sa proposition de vente comme suit :

23445 m² à 12 F. = 281 340 F.

4720 m² à 60 F. = 283 200 F.

28165 m²

564 540 F. soit 20,04 F./m² en moyenne.

Afin d'évaluer le sur-coût lié au défrichement et au drainage, Monsieur BATS est chargé de contacter Monsieur BOUET, directeur de la CUMA Départementale de drainage pour qu'il établisse un devis qui permettra peut-être de négocier le prix d'achat du terrain.

CRÉATION D'UNE NOUVELLE CLASSE

Le Maire informe le Conseil que la décision serait prise officiellement au niveau de l'Académie de créer un nouveau poste d'enseignant.

COMPTE-RENDU DE L'ENTRETIEN AVEC LE CAUE

Ce même jour s'est déroulée une rencontre entre la Commission de l'Urbanisme et le CAUE (Conseil en Architecture Urbanisation et Équipements dépendant du Conseil Général) que le Conseil Municipal a décidé d'associer à la réflexion portant sur l'aménagement de l'agglomération.

Compte tenu de l'urgence de la création de la 5^e classe, ce problème sera à l'ordre du jour de la prochaine réunion qui réunira tous les partenaires concernés par ce projet (CAUE, Commission de l'Urbanisme, Madame la Directrice de l'École de Hinx, des représentants de l'Association des parents d'élèves et les architectes privés déjà sollicités).

CONSTRUCTION DE LA POSTE

L'assemblée prend connaissance des plans du futur bâtiment.

BOIS DE CHAUFFAGE

En janvier dernier, le Maire a lancé un appel de candidatures pour une cession de bois de chauffage, réservé aux habitants de la commune.

63 inscriptions ont été enregistrées.

La commission municipale des forêts, malgré sa meilleure volonté n'a pu faire que 38 Lots.

Le choix des 38 heureux demandeurs a été fait par tirage au sort et en toute impartialité, par cette même commission des forêts.

Les 25 candidats n'ayant pas été désigné par le sort, seront prioritaires pour la prochaine cession à condition qu'ils confirment leur inscription à la Mairie.

En septembre prochain une coupe de chênes sera mise en vente (par les marchands de bois) les cimes seront réservées aux habitants, comme en 1988. Dès que l'exploitation des grumes sera faite, une nouvelle cession aura lieu (en principe fin 1990 ou début 1991).

ÉTAT CIVIL

NAISSANCE : Valérie PONS - 18/02/90

DÉCÈS : Joseph CANDAU - 26/01/90
Pierre GUERRE-SOUYE - 4/02/90

MARIAGE :

Thierry MAUGER et Dhanmattre SOOKRAM, le 10/02/90.

RENCONTRES CHANTANTES

Les classes de Cours Moyen et Maternelle convient tous les parents d'élèves et amis de l'école au traditionnel spectacle musical de fin d'année. Une vingtaine de classes différentes des écoles des environs se regroupent à la Salle de Sports de HINX le samedi 9 JUIN au soir pour vous présenter cette année un spectacle très élaboré, depuis longtemps travaillé et répété en classe ; un opéra « l'Arbre aux Chansons ». Nous remercions par avance les bénévoles qui voudront nous aider aux tâches matérielles et à l'organisation de cette fête.

CORRESPONDANCE SCOLAIRE

Pour la deuxième année consécutive nos écoliers du Cours Moyen pratiquant la correspondance scolaire avec leurs homologues d'une commune de Charente, du canton de Ruffec : les ADJOTS.

Ces envois réguliers de courrier suscitent un réel enthousiasme de part et d'autre et sont d'autant plus fructueux qu'ils vont aboutir à des échanges au cours du 3^e trimestre.

En effet, notre classe se déplacera en Charente du 14 au 18 mai et recevra ses correspondants du 11 au 15 juin. Grande est l'impatience de nos élèves de rencontrer ceux qu'ils ne connaissent que par l'écrit ou la photo.

Dans le prochain numéro, ils vous relateront ces deux séjours.

DANS LA COUR

Au retour des vacances de février, les écoliers ont eu l'agréable surprise de découvrir dans la cour de récréation un « manège tourniquet » flambant neuf.



Ils l'attendaient depuis longtemps car ce manège a une histoire. Au cours de l'année du Bicentenaire de la Révolution, les élèves du C.E. avaient rédigé un Cahier de Doléances à leur niveau qu'ils avaient présenté au Conseil Municipal, au Conseil Général et même adressé au Président de la République. Parmi leurs souhaits se trouvait ce manège et la Municipalité a accédé à la réalisation de leur vœu en chargeant M. Deyris de la partie technique et les ouvriers municipaux de l'installation matérielle.

Inutile de dire que depuis la rentrée de février, le manège tourne, merci à tous.

SPORT AU DEUXIÈME TRIMESTRE

Les enfants sportifs ont participé à trois rencontres cantonales.

- Deux se sont déroulées à Hinx :
- hand-ball pour le Cours Moyen ;
- baby-basket pour le Cours Élémentaire.

La troisième a eu pour cadre Saint-Jean de Lier : cross pour tous les élèves du C.E.1 au C.M.2.

SPECTACLE

C'est grâce à la subvention versée à la Coopérative Scolaire par l'Association des Parents d'Élèves que nous avons pu inscrire à nos réjouissances de fin de trimestre un spectacle de musique et corps de ballet. Qu'ils trouvent ici nos vifs remerciements.

BONNE SIESTE A LA MATERNELLE

Soucieuse de poursuivre ses efforts dans l'amélioration du cadre de vie des tout-petits, la Municipalité a décidé de faire l'achat de dix lits pour la sieste avec de confortables matelas de mousse.



Désormais chaque après-midi, les « petits » de 2 et 3 ans peuvent agréablement assouvir leur besoin de sommeil sur ces beaux petits lits neufs équipés de draps et coussins aussi renouvelés.

UN COURS D'HISTOIRE ORIGINAL A L'ÉCOLE

Dans le cadre des disciplines d'éveil, les élèves du Cours Élémentaire ont manifesté le désir de connaître la vie scolaire de leurs prédécesseurs des quelques dernières décennies.

Après avoir examiné photos et documents apportés par leur vieille maîtresse, un saut dans un passé un peu plus lointain leur a été proposé de vive voix par MM. DAGOUASSAT et PONS, deux Hinxois de vieille souche.

Le compte-rendu de leur entretien avec les jeunes élèves sera diffusé dans le journal scolaire publié au cours du troisième trimestre.

LES ENSEIGNANTS



COIN ! COIN ! COIN !

Tout dernièrement, la classe maternelle s'est rendue à pied chez le papi de Paul, à la ferme du Coût St-Pierre. Les enfants, guidés par la maman de Paul, ont visité l'élevage de canetons de 1 ou 2 mois. Ils se sont intéressés à leur vie, leur installation dans les cabanes, leur nourriture, les soins quotidiens qu'ils réclament avant de partir pour le gavage... De retour en classe, ils ont montré dans leurs dessins, portraits, récits et explications qu'on apprend aussi beaucoup en se promenant, en sortant de l'école et en observant un être vivant.

Un NÉERLANDAIS CANTALIEN a assuré la promotion du Cantal à Utrecht

Frank OUDSHOORN a quitté sa Hollande natale il y a quelques années pour prendre en main un gîte de montagne, chambres et tables d'hôte situé à Thiézac (Le Clou). Il s'est vu mandaté par le Comité Départemental du Tourisme pour aller défendre les couleurs du Cantal au Salon de vacances d'Utrecht.

Ce salon néerlandais détient une réputation internationale puisqu'il regroupe la majorité des pays occidentaux. Cette année, on y a enregistré 116.000 visiteurs en 5 jours seulement (du 10 au 14 janvier).

Pour le Cantal ce fut une première et une complète réussite.

Muni d'une multitude de brochures, Frank a pu ainsi donner toute information utile sur le Cantal.

Désormais, il ne reste plus qu'à attendre que ces visiteurs d'Utrecht se transforment en touristes.

VIEILLES PIERRES, VIEILLES LAUZES, où êtes-vous donc passées ? Merci pour ceux qui osent vous sortir du passé.

En cette année 1989 un vent de solidarité et de générosité a soufflé sur Thiézac, balayant les poussières, les broussailles et les oublis accumulés sur un patrimoine culturel et architectural trop souvent délaissé par les hommes.

Il n'y a rien de banal à faire revivre un four de village, encore faut-il que la motivation suscite la volonté de sauver un ouvrage symbole de fraternité et d'union entre villageois. Et quand après en avoir eu l'idée, une poignée d'hommes se portent volontaires et retroussent leurs manches pour reprendre quasiment au pied le four de Lasmolinerie, nous ne pouvons qu'admirer cette initiative exemplaire. Grâce à tous les sectionnaires aidés de spécialistes en métiers du bâtiment, tous des bénévoles, les habitants du village pourront à nouveau humer la bonne odeur de nos vieilles tourtes de campagne ou nos pâtés aux pommes.

Dans le même esprit de conservation et d'attachement, un autre groupe de Thiézacois armés de serpettes et de pinceaux ont réalisé un énorme travail d'embellissement de secteurs divers de Thiézac tant appréciés par les touristes, rénové et peint le travail à la Placette, même si l'on n'entend plus le martellement du maréchal-ferrant, débroussaillé le sentier de la Chapelle, restauré toutes les Stations du Chemin de Croix, peint les extérieurs de la grotte de l'ermite et de la Chapelle, fait revivre le Christ dans la grotte.

D'autres actions plus individuelles méritent tout de même d'être citées, débroussaillage et fleurissement du village de la Roucole, nettoyage et aménagement du chemin du Puy des Roses dans sa partie inférieure, peinture de la croix de la rue des balcoans, fleurissement du puits et du lavoir place de la gare ainsi que du rond point du Carol.

Conscients de l'ampleur et de l'utilité de toutes ces opérations, Mme Canis et son Conseil Municipal qui ne participaient que dans l'achat des matériaux, tenaient à remercier toutes ces personnes dont le courage et dévouement ont contribué à embellir, restaurer et surtout conserver certains vestiges du passé. Un buffet campagnard fut offert dans la Salle des Fêtes de Thiézac et pour tous ces bénévoles la soirée se prolongea sur des airs d'autrefois, dans la fraternité et la bonne humeur.

Michel LAUZET

AMICALE LAÏQUE

Depuis sa création en 1947, l'Amicale Laïque a cheminé paisiblement et n'a connu que 3 présidents (M. Chautard Lucien de 1947 à 1975 - M. Brel Maurice de 1975 à 1986 et Mme Nozières Catherine depuis).

Après une période de déclin (1960-1970), elle a retrouvé son énergie et est une société des plus actives de la Commune au service des enfants. Grâce à elle, l'École Publique de Thiézac possède tout le matériel pédagogique nécessaire (même un épiscopes), un matériel d'E.P.S. conséquent (pour équiper une des plus belles salles de gymnastique du Cantal pour une petite commune), tout le matériel de ski de fond pour les sorties des élèves et des parents mêmes. Grâce à son budget, elle peut financer un séjour en classe de mer tous les 3 ans, un voyage scolaire de 3 jours à la mer tous les 2 ans, toutes les sorties pédagogiques des enfants et le passage du Père Noël à l'école.

Pour 1989, la dépense moyenne par enfant a été de plus de 1000 F. Lors de la dernière assemblée générale (3 février 1990), le bureau n'a pas subi de modification.

Pour cette année l'Amicale Laïque organisera :

- le Carnaval (un samedi après-midi) ;
- la Fête des Écoles (certainement samedi 16 juin) ;
- le Quine (samedi 22 décembre).

Elle financera (en plus des dépenses habituelles) :

- les voyages scolaires des grands et des petits ;
- les interventions de Mme Trudy Ischer dans la classe de M. Bousquet au cours du 3^e trimestre (apprentissage de l'anglais pour la 2^e année).

M.B.

Les Thiézacois et la famille LOURS de Laubret ont été très touchés de la sollicitude manifestée par les Hinxois lors de la catastrophe naturelle qui les a cruellement éprouvés.

JUMELAGE

Suivant une tradition maintenant bien établie, nous allons recevoir cette année nos amis Thiézacois. Les adultes nous rendront visite pour Pentecôte, les 2, 3 et 4 juin, et les enfants (de 8 à 12 ans) fin juillet.

Ces retrouvailles, d'habitude pleines de joie, seront cette année marquées d'un coin de tristesse. En effet, Thiézac a, en ce début d'année, été touché par une catastrophe naturelle. Mi-février de brutales chutes de neige (60 cm en peu de temps) conjuguées à un redoux subit et à des pluies diluviennes ont provoqué des glissements de terrains, des coulées de boue et de rochers qui ont détuit des routes et anéanti la maison de notre ami Paul Lours causant la mort de sa mère et de son frère. Paul Lours, beaucoup de Hinxois le connaissent, c'est le chauffeur du petit car communal : celui qui leur a fait découvrir toutes les « spécialités » Thiézacoises. Nous lui renouvelons toute notre sympathie dans cette épreuve.

Cette année, la venue des Thiézacois sera séparée du repas de Vivre à Hinx afin de laisser une plus grande liberté pour ces 3 jours. Pour l'hébergement, les membres du Comité de Jumelage visiteront toutes les familles de Hinx afin de dresser la liste de celles qui désirent accueillir nos amis du Cantal.

Pour la venue des enfants fin juillet, les familles ayant un enfant âgé de 8 à 12 ans seront également contactées.

Michel PEYRUSAUBES

INFORMATIONS SOCIALES

Dans le cadre de sa mission d'information, la Commission Communale d'Action Sociale poursuit sa rubrique en abordant ce trimestre-ci :

« Comment faire face à des problèmes ménagers ou bien liés à la maladie, occasionnels ou réguliers ? »

Le tableau ci-dessous résume la plupart des situations auxquelles vous pouvez être confrontés.

Pour de plus amples renseignements, n'hésitez pas à nous contacter ou à joindre les responsables des associations concernées :

— A.G.A.D. (Association de Garde à Domicile) :
Madame ROSA tous les mardis et jeudis de 8 h. 30 à 11 h. 30, 46, rue Baffert - 40100 DAX (Tél. 58.74.99.29)

N.B. : Cette association ne s'adresse qu'aux personnes âgées.

— DOMICILE-SERVICE :
Madame VINCIGUERRA, 40380 Montfort-en-Chalosse (Tél. 58.98.60.39)

— A.D.M.R. (Association d'Aide à Domicile en Milieu Rural)

Monsieur Jean FARGUES, Maison de retraite 40380 Montfort-en-Chalosse (Tél. 58.98.46.48)

Sachez que, lorsqu'il s'agit de garder une personne, le service peut être assuré 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24.

Enfin, vous pourrez également consulter l'assistante sociale de notre secteur afin de déterminer si un dédommagement financier peut vous être accordé.

Mademoiselle MOTHE, tous les lundis de 10 h. à 11 h., à la Mairie de Hinx.

Ou bien au Dispensaire de Dax, rue Labadie (Tél. 58.90.19.06).

	AGAE	DOM.SERV.	ADMR
Naissance (Problèmes d'organisation au retour de la maternité...)		×	×
Garde d'enfant (Que faire de vos enfants si vous voulez sortir ?...)		×	
Garde malade (sans soins médicaux)	×	×	
Maladie (vous êtes malade et vous avez besoin d'aide...)	×	×	×
Soins d'hygiène corporelle (sans soins médicaux)	×		×
Travaux ménagers (Entretien, approvisionnement, préparation des repas)	×	×	×
Imprévus (aide momentanée pour raison variable : fatigue...)			×
Garde de personnes âgées (isolées ou non)	×	×	×

Directeur de la publication : Didier KAHN

Imprimeur : s.a. J.-L. PEYRES

Centre Artisanal - 40100 DAX

Dépôt Légal : N° 236 - Mars 1990

Photos et textes : tous droits réservés.

ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES

Le 6 FÉVRIER dernier, s'est tenue l'Assemblée Générale où ont été rappelés les comptes-rendus :

- du conseil d'École ;
- du loto de fin octobre ;
- de la distribution des Pins de Noël 1989.

Le 17 FÉVRIER, nous avons réalisé une 3^e plantation d'épicéas pour laquelle nous avons adopté la technique du hors-sol à défaut d'avoir trouvé un terrain approprié.

Ces épicéas sont donc en conteneurs plastiques et ils devront être rempotés dans un an.

Nous remercions les quelques parents qui ont fait ce travail pendant les vacances de février.

Le 19 FÉVRIER, nous avons participé à une réunion de tous les partenaires concernés par l'éventuelle ouverture d'une cinquième classe.

La réalisation du projet entraînera la transformation de la garderie actuelle en cinquième salle de cours et du préau en salle de garderie.

Une pétition des parents et des enseignants a appuyé cette demande.

Le 4 MARS, le loto s'est déroulé devant une petite mais sympathique chambrée du fait de la concurrence de nombreuses manifestations dans les villages voisins. Merci à tous les participants.

Pour préparer l'avenir de nos enfants, il est absolument nécessaire que chacun s'implique davantage lors des manifestations organisées par notre Association.

VERTIGES DE L'ADOUR

Pour réaliser les économies nécessaires à la construction d'une 5^e classe, le Conseil Municipal, lors de sa réunion du 29 février, a décidé de surseoir au remplacement du moteur du bac.

En effet, l'étude réalisée par le Syndicat d'Aménagement du Moyen-Adour (S.A.M.A.) prévoit le creusement d'un canal qui délimitera désormais les communes de Hinx et Téthieu désenclavant ainsi les parcelles dites Bois du Plaigt de Larrey.

Ainsi l'utilisation du bac est rendue caduque. Pousant plus avant son étude, le S.A.M.A. a fortement conseillé que le bras-mort résultant du canal serve de déversoir à la station d'épuration qui va être construite sur le site.

A.C.C.A.

EX-TRA !

Non, il ne s'agit pas d'évoquer ici les vertus d'une lessive plus ou moins pauvre en phosphates ou en nitrates mais de qualifier le repas servi le 28 janvier, et organisé par l'A.C.C.A. de Hinx.

De l'avis général, le banquet 90 était particulièrement réussi et le prix demandé tout à fait raisonnable. Maître Larrère, dit Kakigne, avait réussi en un tour de main un repas de qualité supérieure ! Un véritable régal que le merlu proposé, suivi d'un civet super et d'un rôti... (on s'en lèche encore les babines).

A preuve, pas le moindre reste ! et, si certains ont prolongé tard dans la soirée cette agréable rencontre, c'est uniquement dans le but de se perfectionner dans la pratique de la belote... Toujours est-il que nous garderons un très agréable souvenir de cette journée !